

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée.*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 12 FÉVRIER 2025

**RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES  
INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,  
FINANCIÈRES ET COMPTABLES D'ETNA FRENCH BIDCO**

**DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE**

**visant les actions de la société**



**initiée par**

**ETNA FRENCH BIDCO**

**présentée par**



**BNP PARIBAS**

**LAZARD Morgan Stanley**



**SOCIETE  
GENERALE**

**BANQUE PRESENTATRICE ET  
GARANTE**

**BANQUES PRESENTATRICES**

**PRIX DE L'OFFRE :**

18,96 € par action Exclusive Networks

**DURÉE DE L'OFFRE :**

12 jours de négociation

Le calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée sera déterminé par l'Autorité des marchés financiers (l'**« AMF »**) conformément aux dispositions de son règlement général.



Le présent communiqué a été établi par Etna French Bidco et est diffusé en application des dispositions des articles 231-27 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> et 231-28 du règlement général de l'AMF (le **« RGAMF »**).

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 11 février 2025 relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions Exclusive Networks (l'**« Offre »**), apposé le visa n°25-024 en date du 11 février 2025 sur la note d'information établie par Etna French Bidco (la **« Note d'Information »**).

## **AVIS IMPORTANT**

Conformément aux dispositions de l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du RGAMF, dans le cas où, à l'issue de l'Offre, le nombre d'actions Exclusive Networks non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires (à l'exception des actions auto-détenues par Exclusive Networks, des actions faisant l'objet d'un mécanisme de liquidité et/ou assimilées aux actions détenues par Etna French Bidco, seul ou de concert) ne représenteraient pas plus de 10 % du capital et des droits de vote d'Exclusive Networks, Etna French Bidco a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre, dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'Offre, d'une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Exclusive Networks non présentées à l'Offre (autres que les actions auto-détenues par Exclusive Networks et les actions faisant l'objet d'un mécanisme de liquidité et/ou assimilées aux actions détenues par Etna French Bidco, seul ou de concert), moyennant une indemnisation unitaire égale au prix de l'Offre, soit 18,96 € par action Exclusive Networks, nette de tous frais.

L'Offre ne sera pas proposée dans une juridiction où elle ne serait pas autorisée par la loi applicable. L'acceptation de l'Offre par des personnes résidant dans des pays autres que la France et les États-Unis d'Amérique peut être soumise à des obligations ou restrictions spécifiques imposées par des dispositions légales ou réglementaires. Les destinataires de l'Offre sont seuls responsables du respect de ces lois et il leur appartient par conséquent, avant d'accepter l'Offre, de déterminer si ces lois existent et sont applicables, en s'appuyant sur leurs propres conseils. Pour plus d'informations, voir la Section 2.12 (*Restrictions concernant l'Offre à l'étranger*) de la Note d'Information.

Conformément à l'article 231-28 du RGAMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Etna French Bidco, ont été déposées auprès de l'AMF le 12 février 2025 et complètent la Note d'Information.

Ces informations ainsi que la note d'information visée par l'AMF sont disponibles sur les sites Internet respectifs d'Exclusive Networks ([www.exclusive-networks.com](http://www.exclusive-networks.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peuvent être obtenues sans frais et sur simple demande auprès de :

**Etna French Bidco**  
37, avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie  
75008 Paris

**BNP Paribas**  
(Département M&A EMEA)  
5, boulevard Haussmann  
75009 Paris

**Lazard Frères Banque**  
175, Boulevard Haussmann  
75008 Paris

**Morgan Stanley**  
61, Rue de Monceau  
75008 Paris

**Société Générale**  
GLBA/IBD/ECM/SEG 75886  
Paris Cedex 18

La Note d'Information doit être lue conjointement avec tous les autres documents publiés en relation avec l'Offre.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

### **Avertissement**

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les juridictions où l'Offre ne serait pas autorisée. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et

de s'y conformer. Etna French Bidco décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.